
**COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE
CNT (CENTRE NATIONAL DES TRAITEMENTS, ex PPR) - CMR - APSF**

JEUDI 23 OCTOBRE 2008

Siège du CNT, Rabat

Présents

CNT :

Abdelaziz Chagou
Larbi El Hachimi
Karima Chaarani
Ilham Boubel

CMR :

Mohamed El Mokhtar Lotfi
Rachid Moukri

APSF :

Jacques Lagarrigue	Acred
Taoufik Sajid	Acred
Salaheddine Loubaris	Assalaf Chaabi
Abderrahim Rhiati	Eqdom
Aziz Cherkaoui	Salafin
Mostafa Melsa	APSF
Kamal Benkiran	APSF

Ordre du jour

- 1. Continuité des précomptes**
- 2. Numérisation des cessions de créances**
- 3. Endettement : relèvement du seuil minimal de la quotité incessible**
- 4. Nouveaux produits et services du CNT**

1. Continuité des précomptes

Actuellement, il n'y a pas d'automatisme de transfert du CNT à la CMR des dossiers des fonctionnaires redevables auprès des sociétés de crédit à la consommation partant à la retraite.

Le CNT dit sa disponibilité à collaborer avec la CMR pour assurer la continuité des précomptes des agents qu'elle mandate.

Deux préalables, l'un juridique, l'autre technique, sont nécessaires pour ce faire, à examiner de concert.

Juridiquement, il y a lieu de prévoir sur l'état valant cession de créance une clause autorisant le prélèvement du salaire par la CMR en cas d'arrivée à l'âge de la retraite avant le terme du contrat. En outre, il s'agit de déterminer le caractère obligatoire ou facultatif de cette clause et de prévoir l'autorisation du fonctionnaire de communiquer les données le concernant à la CMR.

Techniquement, il s'agit d'abord de déterminer les données à transmettre à la CMR (état valant cession de créance, encours ...), de traiter des cas de remboursement par anticipation, d'évaluer les possibilités de révision des mensualités (compte tenu de l'écart entre le montant de la pension de retraite et celui du traitement du fonctionnaire en activité) et d'évaluer les canaux de communication entre le CNT et la CMR.

Les partenaires décident de pousser l'examen de ces questions juridiques et techniques au sein d'une commission ad hoc tripartite. Cette commission est invitée à se réunir le jeudi 30 octobre 2008 à 9H30 au siège du CNT à Rabat.

2. Numérisation des cessions de créances

Le CNT indique que, actuellement, les documents numérisés transmis par les quelques sociétés membres qui ont commencé à utiliser ce système, ne sont pas exploitables.

Une réforme de ce système est engagée par le CNT qui vise une "dématérialisation intelligente" destinée non seulement à l'archivage des données, mais aussi à leur contrôle. Un projet de cahier de charges élaboré dans ce sens a été communiqué aux sociétés de crédit qui tardent à réagir, malgré plusieurs relances.

L'APSF indique qu'elle inscrira cette question dans l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Section crédit à la consommation et qu'au besoin le CNT sera invité à y participer pour faire le point de la situation et prendre, séance tenante, les décisions qui s'imposent. Entre temps, le CNT aura adressé à l'APSF une note faisant le point de l'état d'avancement de ce chantier, société par société.

La CMR demande à être associée à ce chantier, ce à quoi le CNT et l'APSF répondent favorablement.

Par ailleurs, l'APSF soulève auprès de la CMR la question du contrôle a priori de l'ordre de précompte qui se traduit par des lenteurs dans le traitement du dossier de crédit. Sur l'exemple de l'expérience réussie avec le CNT, l'APSF propose de remplacer le contrôle a priori par un contrôle a posteriori des ordres de précompte, voire de transmettre ces précomptes sous forme numérisée.

La CMR rappelle ces obligations légales en matière de contrôle mais se dit tout à fait ouverte à envisager cette modalité.

3. Endettement : relèvement du seuil minimal de la quotité inaccessibles

Le CNT fait part de son intention de relever le revenu disponible des fonctionnaires fixé depuis maintenant 10 ans à 1 000 dirhams et ce, compte tenu :

- de la non révision du seuil minimal de la quotité inaccessibles depuis 1999, alors que les salaires auront augmenté de 40% entre le 1er juillet 1999 et le 1er juillet 2009 ;
- du contexte actuel de hausse du coût de la vie.

L'APSF souscrit à toute action visant à prévenir le surendettement des ménages. Elle fait part de la réflexion engagée avec Bank Al-Maghrib au sujet de l'endettement des ménages, et estime que toute mesure envisagée doit s'inscrire dans le cadre global qui sera tracé avec BAM en la matière.

Le CNT partage ce point de vue estimant, quoi qu'il en soit, que les sociétés de crédit sont appelées à faire rapidement un geste.

L'APSF ayant rappelé la contrainte résidant dans la nécessité d'augmenter le "reste-à-vivre" sans exclure certains agents de l'Etat du circuit moderne du crédit, le CNT donne une série de simulations de relèvement du seuil et ses conséquences sur la population à "exclure".

Le CNT estime qu'un relèvement de 300 dirhams est un minimum, et formule l'hypothèse de porter ledit seuil à 1 500 dirhams.

L'APSF propose de procéder en deux temps, en commençant par 1 300 dirhams.

Il est convenu de fixer un seuil à la lumière des simulations actualisées que le CNT produira incessamment et transmettra à l'APSF.

Les deux parties se félicitent, par ailleurs, du chemin parcouru en matière de lutte contre le risque de surendettement des fonctionnaires (disponible inférieur à 1000 dirhams), leur nombre étant revenu de 77 000 à fin 1998 à 37 000 à fin 2000 à 4 300 fonctionnaires à fin janvier 2008.

Le CNT livre par ailleurs une situation de l'endettement des fonctionnaires à fin janvier 2008, ci-après résumée (chiffres arrondis) :

- *Nombre de fonctionnaires endettés*

235 000 fonctionnaires sont redevables d'un crédit. Ce nombre se décline comme suit par nature de crédit :

- crédit à la consommation	: 178 000
- crédit au logement	: 48 000
- prêts sociaux	: 9 000

- *Nombre de dossiers par nature de crédit*

Le CNT gère 570 000 dossiers de précompte, dont 2/3 au titre du crédit à la consommation

- crédit à la consommation	: 381 000
- crédit au logement	: 62 000
- prêts sociaux	: 11 500
- autres précomptes	: 115 000

- *Encours des crédits*

L'encours total des crédits s'établit à 19 milliards de dirhams, dont 11,6 milliards au titre du crédit à la consommation.

- *Prélèvements mensuels effectués par le CNT*

Le CNT prélève mensuellement un montant de 365 millions de dirhams, dont 263 millions ou 72% au titre du crédit à la consommation.

- *Taux d'endettement*

L'encours total des crédits rapporté à la masse salariale s'établit à 8%.

- *Taux de charge*

- 75% des endettés ont un endettement inférieur à 40% de leur salaire
- 1% (0,82% pour être précis) ont un endettement supérieur à 80% de leur salaire.

4. Nouveaux produits et services du CNT

Le CNT fait part à l'APSF du lancement prochain d'un CPS relatif à la mise en place de nouveaux produits et services, indiquant en être au stade des spécifications. Elle sollicite l'avis des sociétés de crédit sur les services suivants et ce, dans les meilleurs délais possibles :

- Variabilité des mensualités
- Pause prélèvements ;
- Diversification de la périodicité ;
- Création d'agences et d'intermédiaires;
- Consultation de son portefeuille par un organisme de crédit;
- Production de statistiques et d'études;

- Service continu (7/7 et 24/24);
- Rachat des emprunts;
- Traçabilité de la facturation (amélioration du service).